

Le code de la santé publique a confié aux communes, responsables de leur plage en zone littorale, la charge d'établir les profils de vulnérabilité de leurs eaux de baignade. Cas particulier, c'est la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie qui dispose, depuis fin 2020, de la compétence « eaux de baignade » sur son territoire.

Objectif du profil

Le profil consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population. Un programme d'actions visant à limiter voire supprimer ces sources de pollution est ensuite proposé.

Les profils doivent être révisés régulièrement pour tenir compte des évolutions tant de la qualité des eaux que des sources de pollution.



Le profil de la plage Face RD 483 a été établi fin 2012, le présent document constitue sa première révision.

1 Synthèse de la qualité de l'eau de baignade

De bonne qualité, la plage a connu à partir de 2014 une série de contaminations pénalisantes qui a entraîné un classement en qualité suffisante jusqu'en 2017. Les bons résultats des années suivantes et l'éviction des résultats pénalisants de 2014 pour le calcul du classement ont permis de retrouver une bonne qualité des eaux de baignade à partir de 2018.

Classements selon la Directive européenne du 15 février 2006

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Saisons prises en compte	2010-2013	2011-2014	2012-2015	2013-2016	2014-2017	2015-2018	2016-2019	2017-2020	2018-2021
Champeaux (Sol Roc)	Excellente	Bonne							
Saint-Jean-le-Thomas (Face RD241)	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Plage fermée	Plage fermée	Plage fermée	Plage fermée
Saint-Jean-le-Thomas (Face RD483)	Bonne	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
Dragey-Ronthon (La Dune)	Bonne	Bonne	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne	Bonne	Suffisante

Plusieurs interdictions temporaires de baignade ont néanmoins été prises depuis en 2018, 2021 et 2022.

2 Description des sources de pollution, analyse des risques de pollution

La plage de Saint-Jean-le-Thomas (Face RD 483) est majoritairement placée sous l'influence des apports terrigènes du Ru du Moulin. Plus éloignés de la zone d'usage, les exutoires des ruisseaux de la Claire Douves, de la Chantereine et de la Lerre y ont vraisemblablement un impact plus limité.

L'ensemble des activités exercées sur ces bassins versants participe à l'émission de pollutions bactériologiques. Plus ces pollutions, ponctuelles ou diffuses, sont proches du littoral, plus elles impactent (à flux comparable) la qualité des eaux littorales.

- Sans qu'il soit possible de les hiérarchiser, **les principales sources de pollution identifiées** relèvent :
- de l'assainissement des collectivités (stations d'épuration, postes de refoulement, réseaux, installations d'assainissement non collectif, épandage des boues, etc.),
 - de l'agriculture (bâtiments d'élevage et pratiques d'épandage des effluents, abreuvement des bovins dans les cours d'eau, pâturage des moutons et bovins sur les herbus, etc.),
 - la présence naturelle d'oiseaux marins sur l'estran.

La majorité des dérives de qualité enregistrées sur les eaux de baignade de la plage de Saint-Jean-le-Thomas (Face RD 483) ont été relevées à la suite de **phénomènes pluviométriques importants** qui génèrent du ruissellement dans les bassins versants et transfèrent rapidement les flux polluants vers la mer. Le lessivage des bassins versants n'explique néanmoins pas toutes les dérives de qualité relevées sur la plage ; notamment celles par temps sec où la présence, parfois en nombre important, d'oiseaux marins (goélands, mouette, etc.) semble pouvoir influencer la qualité des eaux de baignade (à confirmer).

3 Mise en œuvre du plan d'actions du profil

Le plan d'actions proposé lors du profil initial de 2012 comportait 18 recommandations. La plupart ont été mises en œuvre ou sont aujourd'hui en cours de réalisation. La réalisation d'actions liées à de l'acquisition de connaissance (diagnostics réseaux, campagne d'analyses par temps sec et temps de pluie, etc.) ont permis de cibler plus finement certaines sources potentielles de pollution identifiées dans le profil révisé qu'il conviendra à présent de limiter, voire supprimer.

4 Recommandations du profil révisé

Ces recommandations sont présentées par sources potentielles de pollution, caractérisées selon leur nature (actions curatives, préventives ou amélioration des connaissances) et hiérarchisées selon les ordres de priorité suivants : action prioritaire (+++), action indispensable (++) et action utile pour aller plus loin (+). Une liste non exhaustive des acteurs potentiels concernés pour la mise en œuvre de ces recommandations est également indiquée.

A noter que certaines recommandations ont déjà été intégrées au **Contrat de Territoire Eau et Climat 2021-2024** qui a été signé le 9 juillet 2021 entre la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et d'autres acteurs locaux (syndicats et associations) pour notamment répondre à l'objectif de réduire les pollutions bactériologiques sur la zone littorale du territoire.

A noter Peu d'actions relèvent directement de la compétence de la commune de Saint-Jean-le-Thomas. Pour pérenniser la qualité de ses eaux de baignade, la collectivité devra dès lors s'assurer de leur avancement auprès des différents maîtres d'ouvrage concernés.

	N°	Intitulé de l'action	Acteurs concernés	Nature	Priorisation	Mise en œuvre ¹
Cours d'eau / Rejets	1.1	Mener des campagnes de mesure par temps sec / temps de pluie sur les cours d'eau de la Claire Douves/Chantereine, de la Lerre et leurs affluents afin d'identifier le ou les sous-bassins versants les plus contributifs.	Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie, le Département de la Manche, Agence de l'Eau Seine-Normandie et autres partenaires à définir.	Comprendre	++	En cours - Action intégrée au Réseau Qualité des Milieux
	1.2	Tracer les sources de pollution microbiologique à l'exutoire des cours d'eau du Ru du Moulin, de la Claire Douves/Chantereine et de la Lerre afin de mieux cerner l'origine des contaminations relevées. NB : Profiter des suivis mis en œuvre dans le cadre du Réseau Qualité des Milieux du Département	Le Département de la Manche et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.	Comprendre	++	En cours - Action intégrée au Réseau Qualité des Milieux
Assainissement collectif	2.1	Finaliser le diagnostic lancé en 2020 sur les réseaux d'eaux usées des communes de Saint-Jean-le-Thomas et Dragey-Ronthon, valider et mettre en œuvre les programmes de travaux définis pour résorber les éventuels rejets d'eaux usées dans le milieu et les intrusions d'eaux claires parasites.	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie et l'Agence de l'Eau en lien avec les communes concernées.	Agir	++	A finaliser - Action inscrite au CTEC CA MSMN (2021-2024)
	2.2	Finaliser la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements défini dans le cadre du diagnostic des réseaux menés sur la commune de Genêts.	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie et l'Agence de l'Eau en lien avec la commune de Genêts.	Agir	++	A finaliser - Action inscrite au CTEC CA MSMN (2021-2024)
	2.3	Lancer les diagnostics de réseaux "eaux usées" sur les périmètres assainis par les stations d'épuration de Sartilly et de Bacilly, valider et mettre en œuvre les programmes de travaux définis pour résorber les éventuels rejets d'eaux usées dans le milieu et les intrusions d'eaux claires parasites.	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie et l'Agence de l'Eau en lien avec les communes concernées.	Agir	++	A prévoir

(1) Annotations :

CTEC : Contrat Eau et Climat de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

CA MSMN : Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie

	N°	Intitulé de l'action	Acteurs concernés	Nature	Priorisation	Mise en œuvre ¹
Assainissement collectif	2.4	<p>Anticiper et mettre en œuvre, conformément à l'arrêté du 31 juillet 2020, le diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement de Saint-Jean-le-Thomas, de Bacilly et de Sartilly.</p> <p>Une analyse fine du fonctionnement des postes de refoulement pourrait y être intégrée (exploitation des données de télégestion, vérification de la présence et/ou l'absence de trop-plein directement sur les postes ou sur les réseaux situés en amont des postes, etc.).</p> <p>NB : Diagnostic à mettre en œuvre avant le 31 décembre 2024 pour les systèmes d'assainissement destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 120 kg/j de DBOS.</p>	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie en lien avec les communes concernées.	Agir	++	A prévoir
	2.5	Poursuivre la réflexion sur la mise en place de l'assainissement collectif dans le hameau Bonneville à Champeaux.	Le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG), la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie, la DDTM50, le Département (SATESE) et l'Agence de l'Eau en lien avec les communes concernées.	Agir	+++	A prévoir
	2.6	<p>Poursuivre les contrôles de branchements au réseau d'assainissement collectif, formaliser ces contrôles au travers de bilans annuels hiérarchisant les non-conformités en fonction du degré d'impact sur la qualité microbiologique du milieu, s'assurer que la correction des dysfonctionnements identifiés soit effectuée rapidement en priorisant les mauvais branchements de type "eaux usées vers eaux pluviales" ; notamment dans le bourg de Saint-Jean-le-Thomas.</p> <p>NB : Anticiper l'obligation des contrôles de branchement lors de vente prévue par la Loi climat et résilience à partir du 1er janvier 2023 (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) -> mesure déjà effective sur le territoire de la CA MSMN depuis 2020.</p>	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie avec l'ensemble des communes incluses dans les zones d'influence microbiologique immédiate et rapprochée.	Agir	+++	A prévoir
	2.7	Supprimer les risques de débordement en cas de dysfonctionnement des postes de refoulement de la route de Genêts et la Salle des fêtes (Bacilly), de la Chanière, du Manoir, du Bourg Robert et de la Tabarée (Sartilly) par la suppression des trop-plein, la mise en place de dispositif de sécurité (bâche tampon, etc.) et / ou la suppression des eaux claires parasites.	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie en lien avec les communes concernées.	Agir	++	A prévoir
	2.8	<p>Augmenter la fréquence de suivi des analyses microbiologiques réalisées en sortie de la station de Saint-Jean-le-Thomas et dans le milieu afin de mieux cerner la saisonnalité et l'origine des contaminations relevées.</p> <p>NB : Des analyses, de types Traceurs de Sources Microbiennes (TSM) pourraient être utilisées afin d'apprécier l'impact de la présence d'oiseaux présents sur les lagunes sur la qualité microbiologique des rejets de la station (suivi entrée / 1ère et 2ème lagunes, etc.).</p>	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie, STGS et DDTM de la Manche.	Comprendre	+	En cours
	2.9	Réaliser le bilan annuel des données issues de la sécurisation des ouvrages de collecte des eaux usées	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie en lien avec les communes concernées.	Prévenir	++	En cours
	2.10	Entretien des différents ouvrages de collectes et de traitement des eaux usées et s'assurer de leur bon fonctionnement (station d'épuration, état des canalisations, état des pompes, état des systèmes d'alarmes, etc.).		Prévenir	++	En cours
2.11	<p>Veiller au respect de la réglementation en vigueur en alertant, dans les délais prévus, les services en charge de la police de l'eau (DDTM) lors de débordement d'eaux usées de stations d'épuration ou de postes de refoulement littoraux.</p> <p>NB : Dans le cadre de la gestion active des eaux de baignade, ces alertes pourraient être également transmises aux communes concernées.</p>		Agir	++	En cours	
Assainissement Non Collectif	3.1	<p>Poursuivre les contrôles de conformité des installations d'assainissement non collectif, formaliser ces contrôles au travers de bilans annuels hiérarchisant les non-conformités en fonction du degré d'impact sur la qualité microbiologique du milieu, s'assurer que la correction des dysfonctionnements identifiés soit effectuée rapidement en priorisant les installations ANC ayant un impact sanitaire.</p> <p>NB : Accompagner la réhabilitation des installations les plus sensibles, celles avec rejet situés proches de cours d'eau ou du littoral, notamment sur le bassin versant du Ru du Moulin (Hameau Bonneville à Champeaux si le projet d'un assainissement collectif est abandonné, les villages Commant et le Bisson à Dragey-Ronthon et le bourg d'Angey + en fonction des contraintes de terrain les falaises de Champeaux). Contrôler l'assainissement des terrains de loisirs identifiés lors des campagnes sur le bassin du Ru du Moulin.</p>	Les SPANC de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie et de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer ainsi que les communes concernées.	Agir	+++	En cours - Action inscrite au CTEC CA MSMN (2021-2024)

Assainissement Non Collectif	3.2	Limiter les filières d'ANC avec rejet direct vers le milieu hydraulique superficiel pour limiter le risque de contamination microbiologique (notamment les filières sans drains d'infiltration ou filtre à sable intermédiaire).	Les SPANC de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie et de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer ainsi que les communes concernées.	Prévenir	++	En cours
	3.3	Vérifier la régularité de la situation des vidangeurs en activité et s'assurer que la prise en charge des matières de vidange des installations d'assainissement non collectif suit bien une procédure agréée (dépôt en STEU ou épandage).	Services de l'État (DDTM) - À noter que les SPANC peuvent avoir un rôle d'information auprès du public (transmission de la liste des vidangeurs agréés + rappel de l'obligation du bordereau de vidange)	Agir	++	En cours
Eaux pluviales	4.1	Inciter dans le cadre des documents d'urbanismes (PLU, SCOT, etc.) à privilégier le traitement des eaux pluviales par dispersion dans le sol pour tout nouveau projet d'urbanisation et lors de réaménagement de construction existante en zone perméable et par lagunage en zones humides ou argileuses. Profiter du PLUi (annulé en juin 2021) en cours de révision sur le territoire de la CA de Mont Saint-Michel Normandie pour promouvoir cette gestion douce des eaux pluviales.	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie	Prévenir	+	En cours sur le territoire de la CA Mont Saint-Michel Normandie
Agriculture	5.1	Réaliser des diagnostics « Gestion des eaux » au sein des exploitations agricoles de la zone d'étude (ruissellement des aires d'exercice, lessivage des fumières, débordement/fuite des fosses à lisier, piétinement bovins dans les zones d'attente et de transit, rejets d'eaux blanches, etc.) puis accompagner les agriculteurs pour la mise aux normes de leurs exploitations en priorisant les plus impactantes. NB : Réalisés sur la base du volontariat, ces diagnostics pourraient être menées prioritairement dans les exploitations proches du littoral et/ou du réseau hydrographique de la zone d'étude.	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Chambre d'Agriculture, exploitants concernés, services de l'Etat et Région Normandie.	Comprendre / Agir	++	A prévoir
	5.2	Sensibiliser les agriculteurs à poursuivre la mise en conformité des élevages agricoles, la pratique des couvertures hivernales des sols et des bandes enherbées (de 10 m) sur les bassins versants du Ru du Moulin, de la Claire Douves/Chantereine et de la Lerre. NB : Un accompagnement individuel et collectif d'exploitants agricoles du territoire pour l'adaptation de pratiques culturales et d'épandage vertueuses pourrait notamment être piloté par la Chambre d'Agriculture.	DDPP de la Manche, DDTM de la Manche (Service Économie Agricole et des Territoires), Chambre d'Agriculture et la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie en lien avec les communes de la zone d'étude	Agir	++	A prévoir
	5.3	Poursuivre l'entretien des berges, des abreuvoirs aménagés et supprimer les derniers abreuvoirs sauvages restants sur les cours d'eau des bassins versants du Ru du Moulin, de la Claire Douves/Chantereine et de la Lerre.	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie	Agir	++	En cours
	5.4	Limiter les ruissellements (lessivage des parcelles agricoles) et ainsi préserver la qualité des cours d'eau de la zone d'étude, par la mise en place de programme de création de haies sur talus.	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie	Prévenir	++	En cours - Action inscrite au CTEC CA MSMN (2021-2024)
	5.5	Sensibiliser les exploitants agricoles à l'utilisation d'outils de prévisions météorologique (en accès libre) afin d'éviter les épandages d'effluents d'élevage les jours précédant un événement pluvieux.	Exploitants agricoles, Chambre d'Agriculture, centres de formation agricole...	Prévenir	++	A prévoir
	5.6	Respecter et limiter les effectifs d'animaux (ovins, bovins et équins) autorisés actuellement sur les herbus de la Baie du Mont Saint-Michel (notamment sur le secteur "Grouin du Sud / Bec d'Andaine" situé à proximité des zones de baignade).	Association des éleveurs des herbus du Grouin du sud au bec d'Andaine et DDTM de la Manche	Agir	+	En cours
Divers	6.1	Poursuivre l'utilisation des techniques de Traceurs de Sources Microbiennes (TSM) afin de mieux cerner l'origine (humaine et/ou animale) des dérives de qualité microbiologique constatées sur les eaux de baignade des plages de la Dune.	Agence Régionale de Santé de Normandie, le Département de la Manche, Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie.	Comprendre	+++	En cours - Action intégrée au Réseau Qualité des Milieux 2023
	6.2	Réaliser des analyses microbiologiques sur les vases fines déposées sur les plages de Saint-Jean-le-Thomas et de Dragey-Ronthon afin d'évaluer le risque potentiel de contamination des eaux de baignade suite à la remise en suspension de ces vases lors des marées de vive-eau.		Comprendre	++	

5 Gestion active

La plage Face RD 483 bénéficie d'une gestion active de ses eaux de baignade en période de forte pluie et à la suite d'un dysfonctionnement majeur des systèmes d'assainissement collectif de la zone d'étude.